



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA25_04_0002

OBJET :

**Autorisation de signature de l'avenant n°4 au marché de
construction de la nouvelle usine de production d'eau potable de
Carbonne**

L'an deux mille vingt cinq, le un avril, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Louis MARETTE, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Alain ROCHET, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Jean-Paul FERRE, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Pierre VIEL donne pouvoir à Christine TEQUI
Alain GARNIER donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ

Secrétaire de séance : Mr Jérôme BLASQUEZ

Considérant que le SMDEA a confié au groupement d'entreprises conjoint : SOGEA SUD-OUEST (Mandataire), SANTERNE AQUITAINE (Cotraitant électricité) et ART OMNIA SARL (Cotraitant architecte) un marché notifié le 24 janvier 2019 pour la construction de la nouvelle usine de production d'eau potable à Carbonne.

Considérant que l'avenant modifierait la masse de travail à effectuer concernant le marché de création d'une usine de production d'eau potable à Carbonne.

Considérant que ces modifications ont une incidence financière sur le montant du marché, telle que détaillée comme suit :

		€HT
Plus value financière :	Travaux supplémentaires – Digue sur l'exhaure Garonne	+ 229 030,00 €
	Renforcement des palplanches	+ 19 366,92 €
Moins value financière :	Suppression de la démolition UTEP existante	- 242 422,00 €
	Remise commerciale	- 5 974,92 €
TOTAL		0,00 €

Considérant que la réalisation des travaux sus cités modifie la durée d'exécution du marché, celle-ci étant portée à 141 semaines et 20 jours.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1^{er} avril 2025 a émis un avis favorable sur ces modifications.

Où l'exposé de Mme TEQUI et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE,**
Ledit rapport.
- **AUTORISE,**
Madame la Présidente à signer l'avenant au marché n°18039 construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Carbonne – pour l'application de la nouvelle masse de travail à effectuer.